



## Fin de leasing surprenante

Par **sharewood**, le **15/11/2009** à **23:44**

Bonjour,

J'ai un véhicule en leasing. A la fin du mois de septembre 2009 j'ai eu un appel de la société DIAC, m'informant que j'arrivais à la fin de mon leasing de ma voiture le 31/10/09 et qu'il me proposait deux options.

- 1- je paie le solde en une seule fois
- 2- je repart sur un nouveau de crédit de 2 ans

Je parle d'une somme de 4 274,05€.

Je leur ai dit de m'envoyer un proposition écrite, que j'ai reçue fin mi-octobre.

Entre temps, j'ai fais des démarches auprès de ma banque afin d'obtenir un crédit à la consommation suffisant pour solder mon dû d'une seule traite.

Le problème c'est que cela a traîné en longueur avec mon banquier et j'ai eu la somme que vendredi dernier sur mon compte, soit 15 jours après que le prélèvement ai été présenté sur mon compte. Sachant que je ne pourrais pas régler le montant, j'ai fais opposition à celui-ci.

Donc, je prévoyais de contacter DIAC début de cette semaine pour solder ma créance.

Ce samedi, je reçois un courrier de DIAC m'indiquant que je leur dois la somme incroyable de 4 624,03€ avec la mention : "**représentant le montant de votre arriéré augmentés des intérêts de retard actualisés à ce jour et des indemnités contractuelles. (Voir détail en annexe)**" Je précise qu'il n'y a aucune annexe détaillant l'inflation incroyable de cette somme.

Donc, je suis sidéré, en quinze jours une augmentation de la somme dûe de 349,98€, soit

près de 8% d'intérêt en sus. Cela me semble improbable.

En plus, j'ai eu DIAC mi-octobre en leur indiquant que j'avais fait le nécessaire auprès de ma banque, mais que je risquais de ne pas avoir la somme dans les temps et je ne pourrais pas payer à date butoirs.

Voilà, je souhaite savoir si cet organisme DIAC est dans son bon droit, quel sont mes recours. Je peux maintenant leur payer la somme initiale, mais refuse les 350€ de plus.

Dans l'attente de votre réponse....bien cordialement